



A Mme Guigou, Présidente de la Commission des Affaires Etrangères du Parlement,

A Mesdames et Messieurs les députés membres de la Commission,

Paris, le 25 Février 2013

Au nom du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH), une plateforme régionale de plus de 70 organisations de 30 pays autour de la Méditerranée, je souhaite vous exprimer ma préoccupation quant à la discussion ce mardi 26 février à l'Assemblée d'un projet de loi validant un accord de coopération policière entre la France et la Turquie.

Selon cet accord, la coopération policière s'appliquerait notamment à la lutte anti-terroriste, et viserait des personnes présentes sur le territoire français et pouvant être considérées comme terroristes par l'Etat turc, mais également les habitants de Turquie.

Cependant, l'accord ne prévoit aucune définition commune du terrorisme. Or, de très nombreuses instances internationales de protection des droits de l'Homme et de nombreuses ONG ont dénoncé de manière répétée l'usage abusif fait par les autorités turques de sa législation anti-terroriste pour réprimer des opposants pacifiques. Actuellement plus de 8.000 personnes, pour la plupart des avocats, journalistes, syndicalistes, militants des droits de l'Homme et élus locaux ou parlementaires, sont en prison, la moitié d'entre eux n'ayant pas encore été jugés malgré de long mois de détention préventive alors qu'ils n'ont jamais perpétré d'acte violent.

En effet, la législation anti-terroriste turque en effet ne donne qu'une définition extrêmement vague et large du terrorisme. Elle criminalise les buts en tant que tels et non les actes commis en vue de poursuivre les buts mentionnés, notamment souhaiter «le changement du système politique, légal, social, laïc et économique » de la Turquie et « affaiblir...l'autorité de l'État ». Cette législation permet d'assimiler des personnes, qui par leurs déclarations ou leurs écrits défendent les droits de minorités ou critiquent les politiques de l'Etat turc quelles qu'elles soient, à des membres actifs de groupes terroristes armés.

Plusieurs experts indépendants des Nations Unies, et en particulier le Rapporteur Spécial sur la Promotion et la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que la Cour Européenne des Droits de l'Homme, ont pointé du doigt la dangerosité de cette législation et la pratique abusive qui en découle.

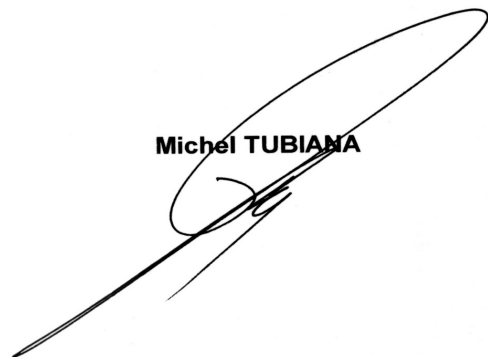
Le REMDH connaît bien cette problématique, puisque l'un de membres de notre Comité Exécutif élu en juin 2012 a été dès son retour en Turquie arrêté sous le coup de ces lois anti-terroristes, et se trouve toujours en attente de son procès dans une prison de haute sécurité. Le seul crime de M. Osman İççi, doctorant et membre de l'Association des Droits de l'Homme en Turquie, est d'avoir écrit et parlé, y compris à l'étranger, des violations des droits de l'Homme dans son pays, en particulier des droits de la minorité kurde, et défendu les libertés d'association et syndicales.

Au jour où va s'ouvrir à l'Assemblée française un débat afin de mettre en œuvre cet accord de coopération policière, le REMDH souhaite donc en appeler aux députés à ne pas répéter les erreurs du passé. Les « printemps arabes » ont montré qu'une approche uniquement sécuritaire qui fait fi des libertés fondamentales et des aspirations démocratiques des peuples n'aide en rien la progression de la

démocratie dans les pays partenaires. La Turquie se trouve actuellement dans un processus d'accession à l'Union Européenne que nous soutenons sincèrement, qui doit permettre d'influencer positivement des réformes législatives et institutionnelles afin d'instaurer un état de droit. Ces réformes doivent être un préalable à toute coopération sécuritaire renforcée.

La France a le devoir moral d'aider à cette réforme et de ne pas offrir sa coopération policière tant que les bases juridiques mêmes de l'action policière resteront aussi contraires à la protection des droits et libertés fondamentaux.

Confiant en votre discernement et votre engagement pour les droits fondamentaux, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de mes sentiments respectueux.



**Michel TUBIANA**

**Président du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme**

*Le Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'Homme est un réseau de plus de 80 organisations des droits de l'homme, des institutions et des personnes situées dans 30 pays de la région euro-méditerranéenne. Créé en 1997 en réponse à la Déclaration de Barcelone et à la mise en place du partenariat euro-méditerranéen, nous adhérons aux principes universels des droits de l'homme et croyons fermement en la valeur de la coopération et du dialogue entre et au sein des frontières.*

<http://www.euomedrights.org/fra/>